

*Commune de  
La Côte-aux-Fées*

*Séance du Conseil général  
du 22 juin 2020*

\*\*\*\*\*

*Demande de crédit supplémentaire  
de CHF 165'000.00 pour le changement  
de deux pompes  
à la Station de pompage de Saint-Sulpice  
pour le compte de Semver*

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU  
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

**relatif à la demande de crédit supplémentaire de CHF 165'000.00 pour le  
changement de deux pompes à la station de Saint-Sulpice/Semver**

Monsieur le Président,  
Messieurs,

### **1. Préambule**

La station de pompage de Saint-Sulpice réalisée par Semver au début des années 1990 a subi d'importantes transformations en 2017, selon un crédit d'un montant de Fr. 310'000.00 voté le 12 juin 2017.

Les travaux qui comprenaient le changement du système de télégestion, l'amélioration du système de filtration, le changement de vannes et le remplacement des UV sont désormais terminés.

A ce jour, nous rencontrons un problème avec les pompes. Divers travaux devraient être effectués. Toutefois, ces pompes ont 30 ans et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. De plus, les systèmes ont évolué et un changement des pompes permettra également des économies d'énergie étant donné que le matériel de l'époque consommait beaucoup d'électricité.

Sont également prévus :

1. Un variateur de fréquences qui permet de mieux régler le débit nécessaire notamment lors du nettoyage des réservoirs, ce qui est une garantie pour la sécurité du personnel.
2. Des filtres pour protéger le courant électrique afin d'éviter de grosses variations de tension qui aurait pour conséquence de paralyser tout un secteur.

Ces travaux sont relativement urgents et doivent être exécutés avant la fin de l'année, raison pour laquelle nous ne pouvons attendre le budget 2021.

### **2. Investissement**

Un montant de Fr. 165'000.00 est nécessaire pour la réalisation de ce projet. Une demande de subvention sera adressée au service cantonal. Nous pouvons espérer une aide à hauteur de 20%.

Les coûts relatifs à ces travaux sont les suivants :

➤ Changement de deux pompes	52'000.00
➤ Filtres avant et après variateur	49'000.00
➤ Vannes étranglements	28'000.00
➤ Travaux électriques	10'000.00
➤ Divers et imprévus	15'000.00
➤ TVA	<u>11'000.00</u>
<b>Total</b>	<b><u>165'000.00</u></b>

Cette dépense sera amortie à raison de 5% par année dans les comptes de Semver.  
Le prix de l'eau restera inchangé malgré cette dépense.

A la lumière des éléments ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est présentée.

La Côte-aux-Fées, le 22 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT : LA SECRÉTAIRE :

Laurent Piaget

Cosette Pétremand

**Annexe :** Arrêtés

# *Le Conseil général de la Côte-aux-Fées*

---

## LE CONSEIL GENERAL

vu le rapport du Conseil communal, du 22 juin 2020

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** Un crédit supplémentaire de CHF 165'000.00 est accordé au Conseil communal pour le changement de deux pompes à la station de pompage de Saint-Sulpice/Semver

**Art. 2** La dépense sera portée au compte des investissements no de projet 10071602 et amortie au taux de 5%.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 22 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

---

Philippe Juvet

Fabien Pétremand

# *Le Conseil général de la Côte-aux-Fées*

## LE CONSEIL GENERAL

vu le rapport du Conseil communal, du 22 juin 2020

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** Un crédit supplémentaire de CHF 165'000.00 est accordé au Conseil communal pour le changement de deux pompes à la station de pompage de Saint-Sulpice/Semver

**Art. 2** La dépense sera portée au compte des investissements no de projet 10071602 et amortie au taux de 5%.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 22 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Philippe Juvet

Fabien Pétremand

